

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du  
Vendredi 24 janvier 2014

**DÉLIBÉRATION N° 2014-07**  
**PRÉFIGURATION D'UNE ANTENNE DÉLOCALISÉE DU PARC**  
**DE MATÉRIEL DANS LES ALPES MARITIMES**

Le jeudi 16 janvier 2014, à 10 h, dans les locaux de la Régie, à Bouc-Bel-Air, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, ont été régulièrement convoqués.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqués, s'est à nouveau réuni, sans nécessité de quorum, le 24 janvier 2014 sous la Présidence de Madame Christine MIRAUCHAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Christine MIRAUCHAUX - M. Avi ASSOULY -  
M. Michel CRESPIN - Mme Isabelle BOURGEOIS - Mme Odile THIERIOT

ÉTAIENT ABSENTS  
OU EXCUSÉS

M. Bernard JAUSSAUD - Mme Cécile HELLE - M. Gérard PIEL - Mme Mireille PEIRANO -  
Mme Aïcha SIF - Mme Sandra TORRES - M. Mohamed RAFAI  
M. Gérard CAMY - Mme Joëlle METZGER - M. Jacques SAPIEGA  
M. Patrick TALBOT - M. Alain TIMAR - Mme Odile THIERIOT - M. Bernard TOURNOIS  
M. Jean-Pierre DEMAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°13-1598 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013 portant modification des statuts de la Régie Culturelle Régionale,

VU la délibération votée ce jour et adoptant le Budget Primitif 2014,

Considérant :

- Que le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a procédé à la création d'une Régie Culturelle Régionale afin de concourir à la mise en œuvre de sa politique culturelle en assurant pour le compte de la Région, ses missions concernant entre autres :
  - l'assistance technique aux acteurs culturels et aux collectivités par le conseil et le soutien logistique aux partenaires de la Région
  - l'animation du Parc régional de matériel (mise à disposition de matériel, expertises techniques
  - l'information des collectivités et des responsables grâce à des publications techniques qui leurs sont destinées



- Que l'éloignement géographique pénalise un certain nombre d'utilisateurs de la Régie, les coûts de transport introduisant une inégalité devant le service.

**La Présidente propose au Conseil d'Administration :**

De trouver un partenaire public ou privé (association) afin de mettre en place une antenne délocalisée dans les Alpes Maritimes.

Ce partenariat portera sur la mise à disposition d'un local et/ou de moyens permettant l'organisation par la Régie d'un véritable parc de Matériel.

Dans l'attente de la mise en place d'un tel partenariat, la Présidente propose que la Régie puisse organiser le transport de matériel à destination de structures intéressées, cela peut nécessiter des dépenses comme la location de camions et l'embauche du personnel nécessaire.

La Présidente rappelle que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 011 et 012 du Budget 2014.

**Après en avoir délibéré,**

**Adopté :**

A l'unanimité des membres présents

Fait à Bouc-Bel-Air  
le 24 janvier 2014



La Présidente du Conseil d'Administration  
**Madame Christine MIRAUCHAUX**

